

1900 City Park Drive, Suite 204
Ottawa, ON K1J 1A3
Tel 613.747.6784 • Fax 613.747.6519
Toll Free 1.866.902.5446
www.champlainlhin.on.ca

1900, promenade City Park, bureau 204
Ottawa, ON K1J 1A3
Téléphone : 613 747-6784 • Télécopieur : 613 747-6519
Sans frais : 1 866 902-5446
www.rliisschamplain.on.ca

Décision proposée

Décision du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain prise en vertu du paragraphe 25 (2) (b) et du paragraphe 26 de la Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local

1. **Date** : 22 juin 2016
2. **Objet** : Répartition des services orthopédiques dans la région du RLISS de Champlain
3. **Parties à la décision (Parties)**

Pourvoyeurs de services de santé financés par le RLISS de Champlain :

- (i) Hôpital général d'Almonte
- (ii) Arnprior Regional Health
- (iii) Hôpital Memorial de Carleton Place et du district
- (iv) Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario
- (v) Hôpital communautaire de Cornwall
- (vi) Hôpital de Deep River et du district
- (vii) Hôpital Glengarry Memorial
- (viii) Hôpital Général de Hawkesbury et du district
- (ix) Hôpital Montfort
- (x) Hôpital du district de Kemptville
- (xi) Hôpital régional de Pembroke
- (xii) Hôpital Queensway Carleton
- (xiii) Hôpital Victoria de Renfrew
- (xiv) Hôpital St. Francis Memorial
- (xv) L'Hôpital d'Ottawa
- (xvi) Hôpital Memorial du district de Winchester

4. Objectif et nature de l'intégration

L'objectif de l'intégration proposée est de modifier la répartition actuelle des services orthopédiques dans la région de Champlain de sorte que les services soient répartis de façon optimale en fonction de la répartition et des besoins de la population, et de favoriser la prestation sécuritaire et efficace de ces services dans le cadre d'un programme orthopédique régional organisé.

5. Faits

a) Description des pourvoyeurs de services de santé

Le RLISS de Champlain a signé une entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers avec chaque Partie en lien avec le paragraphe 19 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*. Tel que précisé dans chaque entente de responsabilisation, l'Hôpital d'Ottawa, Hôpital Montfort, l'Hôpital communautaire de Cornwall, l'Hôpital Queensway Carleton et l'Hôpital du district de Kemptville doivent fournir des Actes médicaux fondés sur la qualité en services orthopédiques que le RLISS de Champlain finance.

b) Description du programme affecté

Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain

Le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain est en place depuis juin 2014. Par l'entremise de son comité directeur exécutif, il fournit des conseils et formule des recommandations sur la nature des services orthopédiques dans la région de Champlain à l'intention de la chef de la direction du RLISS de Champlain. Une description du mandat, de la vision, des valeurs ainsi que des principes directeurs et de la structure du Réseau peut être obtenue auprès du bureau du RLISS de Champlain.

c) Contexte

Le RLISS de Champlain et les fournisseurs de services orthopédiques de la région reconnaissent depuis longtemps que, dans la région, il est nécessaire d'améliorer les soins orthopédiques ainsi que l'accès à ces soins et leur qualité. En 2011, le RLISS de Champlain a lancé l'Initiative de planification du programme orthopédique de Champlain (IPPOC) en réponse aux facteurs suivants, présents à l'époque :

- Les soins orthopédiques étaient reconnus comme étant des services d'un volume et d'un coût élevés concernant plusieurs secteurs.
- Le modèle compartimenté de prestation des services ne cadrait pas avec la complexité et la diversité des soins orthopédiques requis dans la région.
- Les temps d'attente pour les consultations et les actes orthopédiques dépassaient de loin les cibles de rendement.
- L'accès aux soins orthopédiques était inéquitable.
- Les déplacements, en particulier pour obtenir des soins orthopédiques urgents ou très urgents, prenaient beaucoup de temps pour les populations rurales.
- On prévoyait que la demande en actes orthopédiques augmenterait de 22 % sur dix ans, sans augmentation correspondante des ressources pour répondre à la demande.
- Les écarts régionaux dans les indicateurs de la qualité et de la sécurité n'étaient pas surveillés régulièrement.
- La planification à l'échelle du système était limitée.

En juin 2013, à l'issue d'un processus exhaustif de planification et de mobilisation des intervenants mené par l'IPPOC, le conseil d'administration du RLISS de Champlain a approuvé la MOTION suivante :

Il est résolu que le conseil d'administration du RLISS de Champlain approuve

(i) l'établissement du Programme orthopédique régional de Champlain dans le but d'appuyer l'organisation, l'intégration et la coordination des soins orthopédiques y compris la réadaptation. Celui-ci comprend

- *une structure de direction pour surveiller le programme,*
- *un cadre de communauté de pratique pour veiller à la qualité et*
- *un modèle de prestation de services.*

(ii) Il est aussi résolu que le conseil d'administration du RLISS de Champlain demandera que l'Initiative de planification du programme orthopédique de Champlain établisse un groupe de direction transitoire pour élaborer des plans de mise en œuvre des recommandations sur les priorités.¹

¹ <http://www.champlainlhin.on.ca/BdandGov/Mtg%20Info/Minutes/2013.aspx> Point 8.1

Une fois que le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain a été mis en place en juin 2014, l'IPPOC et ses groupes de travail ont été discontinués.

La chirurgie orthopédique dans la région du RLISS de Champlain est principalement concentrée à l'Hôpital communautaire de Cornwall, à l'Hôpital Montfort, à l'Hôpital Queensway Carleton, à l'Hôpital d'Ottawa et au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario pour la population pédiatrique. En 2011, un petit service de remplacement non urgent du genou (et, depuis, de la hanche) de patients présentant des cas peu complexes a été établi à l'Hôpital du district de Kemptville, en partenariat avec l'Hôpital d'Ottawa, à une époque où les temps d'attente de l'Hôpital d'Ottawa pour ces actes étaient extrêmement longs et où il était difficile d'exécuter un plus grand nombre d'actes en raison de la disponibilité limitée des salles d'opération dans cet hôpital. Un petit volume d'actes orthopédiques pour patients externes sont exécutés à Arnprior Regional Health, à l'Hôpital Memorial de Carleton Place et du district et à l'Hôpital Général de Hawkesbury et du district par des chirurgiens itinérants. Plusieurs autres hôpitaux de soins actifs et non actifs offrent des services de réadaptation aux personnes qui ont subi une intervention orthopédique.

6. Processus

Le RLISS de Champlain a lancé son *plan de services de santé intégrés 2016-2019* en mars 2016 et des copies sont disponibles sur son site web au www.champlainlhin.on.ca/GoalsandAchievements/OurStratPlan.aspx?sc_Lang=fr-CA

En lien avec son mandat, le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain a fait une revue des services orthopédiques fournis dans la région de Champlain et a proposé à la chef de la direction du RLISS de Champlain une approche en matière de répartition des actes orthopédiques qui se fonde sur des niveaux définis de services :

Les centres de services complets offrent des services orthopédiques 24 heures sur 24 pour les soins non urgents et les soins urgents aux patients hospitalisés et aux patients externes, y compris des soins de soutien connexes. À l'heure actuelle, l'hôpital communautaire de Cornwall, l'Hôpital Montfort, l'Hôpital Queensway Carleton, l'Hôpital d'Ottawa et le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario sont les centres de services complets dans la région. Toutefois, seuls l'Hôpital d'Ottawa, en tant qu'hôpital de soins tertiaires et quaternaires pour adultes dans la région, et le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, en tant qu'hôpital de soins tertiaires et quaternaires pour enfants, offrent des services orthopédiques spécialisés comme la chirurgie du rachis, la chirurgie pour traumatismes complexes et la chirurgie liée au cancer.

Les centres pour patients externes sont des centres de ressources partagées où les actes chirurgicaux orthopédiques de jour sont exécutés par des chirurgiens des sites de services complets. À l'heure actuelle, l'Hôpital du district de Kemptville, Arnprior Regional Health, l'Hôpital Memorial de Carleton Place et du district, l'Hôpital Général de Hawkesbury et du district, et le site Riverside de l'Hôpital d'Ottawa sont les centres pour patients externes.

Les services satellites sont offerts dans les hôpitaux ruraux sous la direction d'un centre de services complets. Les services orthopédiques pour patients hospitalisés offerts à l'Hôpital du district de Kemptville ont été initialement établis en tant que service satellite de l'Hôpital d'Ottawa. Toutefois, à partir de 2012, les services ont commencé à fonctionner en tant que service partiel autonome. À l'heure actuelle, il n'existe pas de services orthopédiques satellites dans la région de Champlain.

Le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain a envisagé plusieurs options pour que les hôpitaux offrent des services selon les niveaux de services définis ci-dessus ainsi que pour répartir les allocations actuelles des quatre actes médicaux fondés sur la qualité (remplacement primaire de la hanche, remplacement primaire du genou, arthroscopie du genou, et fracture de la hanche) entre les hôpitaux. L'analyse a porté sur ces quatre actes orthopédiques parce que leurs volumes et le financement s'y rattachant sont bien compris et sont répartis à l'échelle de la région du RLISS et non au niveau de chaque hôpital.

Le 10 juin 2016, les coprésidents du comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ont envoyé une lettre à la chef de la direction du RLISS pour lui indiquer que les chefs de direction des hôpitaux offrant des actes médicaux fondés sur la qualité pour les soins orthopédiques et de l'Hôpital régional de Pembroke ainsi que les chefs des départements d'orthopédie de ces hôpitaux étaient tous d'accord sur la nécessité d'établir un centre de services complets à l'Hôpital régional de Pembroke. Ils ont aussi tous recommandé de maintenir l'accès à des chirurgies de remplacement non urgent du genou pour patients hospitalisés à l'Hôpital du district de Kemptville en faisant fonctionner cet hôpital en tant que satellite d'un centre de services orthopédiques complets. Bien qu'il n'ait pas été possible d'atteindre un consensus, 8 des 11 chefs de direction et chefs de départements étaient en faveur d'une approche visant à réaffecter, des hôpitaux existants offrant ces services à l'Hôpital régional de Pembroke, le volume des actes médicaux fondés sur la qualité et le financement s'y rattachant. L'Hôpital général de Pembroke était l'une des organisations qui n'appuyaient pas l'approche, étant donné que l'hôpital ne recevrait pas un volume d'actes médicaux fondés sur la qualité d'un niveau égal à celui qui, selon l'analyse réalisée antérieurement, permettrait de faire fonctionner de façon efficiente et efficace un service orthopédique complet.

L'intégration proposée reflète le consensus de la direction du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tout en prévoyant de faire des rajustements mineurs à l'allocation des actes médicaux fondés sur la qualité qu'elle propose pour l'exercice 2017-2018.

7. Analyse de l'intégration souhaitée

Les chefs des directions, les chefs des départements d'orthopédie et les administrateurs des hôpitaux qui sont membres du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ont été impliqués dans le développement et l'analyse d'options pour la distribution des services orthopédiques. Les hôpitaux ruraux qui fournissent présentement des services de chirurgies orthopédiques ont aussi été consultés. Le Réseau des services de santé en français de l'est de l'Ontario a été consulté à propos de l'impact sur l'accès aux services orthopédiques en français.

Le RLISS de Champlain a reçu des recommandations du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain.

Le RLISS de Champlain considère qu'il est dans l'intérêt du public que les Parties changent la distribution de services orthopédiques dans la région de Champlain, notamment pour la qualité des soins et des traitements aux individus, pour la bonne gestion du système de santé, et pour l'accessibilité à et la consistance des services de santé à travers la région..

L'intégration proposée :

- est en lien avec le *plan de services de santé intégrés* du RLISS de Champlain et l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS;
- cadre avec les besoins de la population de la région de Champlain et reflète la nécessité d'améliorer l'accès aux services orthopédiques dans les communautés de Pembroke et de Cornwall et leurs régions environnantes, tout en maintenant une capacité suffisante à Ottawa;
- est conforme aux principes de planification établis par l'Initiative de planification du programme orthopédique de Champlain, appuyés par le conseil d'administration du RLISS de Champlain;
- a pour effet de concentrer les services hautement spécialisés dans deux centres universitaires, l'un pour adultes et l'autre pour enfants;
- permet l'utilisation appropriée des ressources humaines médicales;
- appuie les objectifs d'un programme orthopédique régional complet et l'introduction de futurs actes médicaux fondés sur la qualité; et
- permet une évolution à mesure que des changements se produisent dans les besoins de la population et la disponibilité des ressources.

Une analyse détaillée de la situation actuelle concernant les volumes de chirurgies orthopédiques du point de vue géographique et de la part du marché a été réalisée par le personnel du RLISS afin d'éclairer le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain sur la demande provenant de la population et l'offre. Cette analyse est disponible au bureau du RLISS de Champlain.

L'analyse et les recommandations du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain font fortement ressortir la nécessité d'un programme de services orthopédiques complets à l'Hôpital régional de Pembroke :

- Les patients de la zone générale desservie par l'Hôpital régional de Pembroke reçoivent principalement des soins et des services de chirurgie orthopédique à Ottawa, qui se situe à environ 2 heures de route. Il n'est pas possible d'obtenir de consultations orthopédiques ni de traitement pour les urgences orthopédiques (fractures de la hanche et autres fractures, p. ex.) où que ce soit dans le comté de Renfrew.
- Les patients de la zone générale desservie par l'Hôpital régional de Pembroke ont besoin de l'équivalent de plus de 4 chirurgiens orthopédiques – une masse critique suffisante pour un programme de services complets.
- L'analyse effectuée par le personnel du RLISS de Champlain et les recommandations du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain appuient une réduction du nombre actuel d'actes orthopédiques non urgents exécutés à l'Hôpital du district de Kemptville pour les raisons suivantes :
- Les patients de la zone desservie par l'Hôpital du district de Kemptville ont besoin de moins de 2 chirurgiens orthopédiques, si l'on veut répondre aux besoins de la population, et il leur faut de 25 à 45 minutes en voiture pour se rendre aux hôpitaux qui offrent des services orthopédiques à Ottawa.
- Seulement 7 % des patients orthopédiques traités à l'Hôpital du district de Kemptville vivent dans la zone desservie la plus proche de cet hôpital et 7% vivent dans les zones environnantes. 68 % des patients traités dans cet hôpital viennent de zones qui se trouvent plus près des hôpitaux d'Ottawa.

8. Décision

Le RLISS de Champlain trouve qu'il est dans l'intérêt du public d'exiger que les Parties procèdent avec l'intégration décrite dans cette décision en lien avec le paragraphe 25 (2) (b) et le paragraphe 26 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*. Les Parties sont tenues de mettre en oeuvre ce qui suit d'ici X 2016 ou selon les échéanciers identifiés ci-dessous:

- (i) **Hôpital général d'Almonte.** L'Hôpital général d'Almonte est sommé :
 - a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain; et
 - b) de ne pas établir des services orthopédiques à moins que l'établissement de ces services ne soit approuvé par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.
- (ii) **Arnprior Regional Health.** Arnprior Regional Health est sommé :
 - a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain;
 - b) de travailler avec le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain à l'établissement d'un plan qui détermine si Arnprior Regional Health devrait jouer un rôle dans la prestation de futurs services orthopédiques pour patients externes et si oui, la nature de ces services, d'ici le 23 décembre 2016; et
 - c) de ne pas établir ou changer la nature des services orthopédiques à moins que l'établissement ou le changement de ces services ne soient approuvés par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.
- (iii) **Hôpital Memorial de Carleton Place et du district.** L'Hôpital Memorial de Carleton Place et du district est sommé :
 - a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain;
 - b) de travailler avec le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain pour déterminer si l'Hôpital Memorial de Carleton Place et du district devrait jouer un rôle dans la prestation de futurs services orthopédiques pour patients externes et si oui, la nature de ces services, d'ici le 23 décembre 2016; et
 - c) de ne pas établir ou changer la nature des services orthopédiques à moins que l'établissement ou le changement de ces services ne soient approuvés par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.

- (iv) **Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario.** Le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain;
 - b) de continuer d'agir en tant que centre de services complets pour la prestation de services orthopédiques aux enfants et aux jeunes;
 - c) de ne pas établir ou changer la nature des services orthopédiques à moins que l'établissement ou le changement de ces services ne soient approuvés par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain; et
 - d) de travailler avec le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain pour déterminer la portée de la prestation de services orthopédiques pour enfants et jeunes à l'Hôpital régional de Pembroke avant le 28 octobre 2016.
- (v) **Hôpital communautaire de Cornwall.** L'Hôpital communautaire de Cornwall est sommé :
- a) de travailler et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain;
 - b) de continuer d'agir en tant que centre de services complets pour la prestation de services orthopédiques;
 - c) à compter du 1^{er} avril 2017, de rajuster les volumes d'actes médicaux fondés sur la qualité pour le remplacement total de la hanche, le remplacement total du genou, l'arthroscopie, et la fracture de la hanche, ainsi que le financement s'y rattachant de la manière précisée dans l'Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers 2017-2018;
 - d) de fournir au RLISS de Champlain un plan de rajustement des ressources humaines d'ici le 3 mars 2017;
 - e) de continuer d'être représenté au sein du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain afin d'appuyer la poursuite du développement du programme orthopédique de la région de Champlain; et,
 - f) mis à part les changements décrits en c) ci-dessus, de ne pas établir ou changer la nature des services orthopédiques à moins que l'établissement ou le changement de ces services ne soient approuvés par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.
- (vi) **Hôpital de Deep River et du district.** L'Hôpital de Deep River et du district est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain; et
 - b) de ne pas établir des services orthopédiques à moins que l'établissement de ces services ne soit approuvé par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.

- (vii) **Hôpital Glengarry Memorial.** L'Hôpital Glengarry Memorial est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain; et
 - b) de ne pas établir des services orthopédiques à moins que l'établissement de ces services ne soit approuvé par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.
- (viii) **Hôpital Général de Hawkesbury et du district.** L'Hôpital Général de Hawkesbury et du district est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain;
 - b) de travailler avec le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain à l'établissement d'un plan qui détermine si l'Hôpital Général de Hawkesbury et du district devrait jouer un rôle dans la prestation de futurs services orthopédiques pour patients externes et si oui, la nature de ces services, d'ici le 23 décembre 2016; et
 - c) de ne pas établir ou changer la nature des services orthopédiques à moins que l'établissement ou le changement de ces services ne soient approuvés par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.
- (ix) **Hôpital Montfort.** L'Hôpital Montfort est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain;
 - b) de continuer d'agir en tant que centre de services complets pour la prestation de services orthopédiques;
 - c) à compter du 1^{er} avril 2017, de rajuster les volumes d'actes médicaux fondés sur la qualité pour le remplacement total de la hanche, le remplacement total du genou, l'arthroscopie, et la fracture de la hanche ainsi que le financement s'y rattachant de la manière précisée dans l'Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers 2017-2018;
 - d) de fournir au RLISS de Champlain un plan de rajustement des ressources humaines d'ici le 3 mars 2017;
 - e) de continuer d'être représenté au sein du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain afin d'appuyer la poursuite du développement du programme orthopédique de la région de Champlain; et,
 - f) mis à part les changements décrits en c) ci-dessus, de ne pas établir ou changer la nature des services orthopédiques à moins que l'établissement ou le changement de ces services ne soient approuvés par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.

- (x) **Hôpital du district de Kemptville.** L'Hôpital du district de Kemptville est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain;
 - b) à compter du 1^{er} avril 2017, de rajuster les volumes d'actes médicaux fondés sur la qualité pour le remplacement total de la hanche et le remplacement total du genou, ainsi que le financement s'y rattachant de la manière précisée dans l'Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers 2017-2018;
 - c) de fournir au RLISS de Champlain un plan de rajustement des ressources humaines d'ici le 3 mars 2017;
 - d) de continuer d'offrir en tant que centre pour patients externes les services de chirurgie orthopédique de jour existants;
 - e) d'offrir des services orthopédiques pour patients hospitalisés uniquement en tant que service satellite d'un centre de services orthopédiques complets existant;
 - f) de continuer d'être représenté au sein du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain afin d'appuyer la poursuite du développement du programme orthopédique de la région de Champlain; et,
 - g) mis à part les changements décrits en b) ci-dessus, de ne pas établir ou changer la nature des services orthopédiques à moins que l'établissement ou le changement de ces services ne soient approuvés par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.
- (xi) **Hôpital régional de Pembroke.** L'Hôpital régional de Pembroke est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain;
 - b) à compter du 9 janvier 2017, ou à une date ultérieure précisée par le RLISS de Champlain dans une modification de l'Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers, d'établir un centre de services orthopédiques complets et d'offrir les services orthopédiques décrits dans l'Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers;
 - c) de fournir au RLISS de Champlain un plan de rajustement des ressources humaines d'ici le 5 décembre 2016.
 - d) de travailler en collaboration avec le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain afin d'assurer la mise en œuvre de politiques et de pratiques exemplaires cliniques à l'appui du centre de services orthopédiques complets.
 - e) de travailler avec les membres du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain au recrutement de chirurgiens orthopédiques pour le nouveau centre de services orthopédiques complets.
 - f) mis à part les changements décrits en b) ci-dessus, de ne pas établir ou changer la nature des services orthopédiques à moins que l'établissement ou le changement de ces services ne soient approuvés par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain; et
 - g) de continuer d'être représenté au sein du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain afin d'appuyer la poursuite du développement d'un programme orthopédique intégré pour la région de Champlain.

- (xii) **Hôpital Queensway Carleton.** L'Hôpital Queensway Carleton est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain;
 - b) de continuer d'agir en tant que centre de services complets pour la prestation de services orthopédiques;
 - c) à compter du 1^{er} avril 2017, de rajuster les volumes d'actes médicaux fondés sur la qualité pour le remplacement total de la hanche, le remplacement total du genou, l'arthroscopie, et la fracture de la hanche ainsi que le financement s'y rattachant de la manière précisée dans l'Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers 2017-2018;
 - d) de fournir au RLISS de Champlain un plan de rajustement des ressources humaines d'ici le 3 mars 2017;
 - e) de continuer d'être représenté au sein du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain afin d'appuyer la poursuite du développement du programme orthopédique de la région de Champlain; et,
 - f) mis à part les changements décrits en c) ci-dessus, de ne pas établir ou changer la nature des services orthopédiques à moins que l'établissement ou le changement de ces services ne soient approuvés par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.
- (xiii) **Hôpital Victoria de Renfrew.** L'Hôpital Victoria de Renfrew est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain; et
 - b) de ne pas établir des services orthopédiques à moins que l'établissement de ces services ne soit approuvé par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.
- (xiv) **Hôpital St. Francis Memorial.** L'Hôpital St. Francis Memorial est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain; et
 - b) de ne pas établir des services orthopédiques à moins que l'établissement de ces services ne soit approuvé par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.

- (xv) **L'Hôpital d'Ottawa.** L'Hôpital d'Ottawa est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain;
 - b) de continuer d'agir en tant que centre de services complets pour la prestation de services orthopédiques, y compris en ce qui concerne la prestation de services orthopédiques spécialisés;
 - c) à compter du 1^{er} avril 2017, de rajuster les volumes d'actes médicaux fondés sur la qualité pour le remplacement total de la hanche, le remplacement total du genou, l'arthroscopie, et la fracture de la hanche ainsi que le financement s'y rattachant de la manière précisée dans l'Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers 2017-2018;
 - d) de fournir au RLISS de Champlain un plan de rajustement des ressources humaines d'ici le 3 mars 2017;
 - e) de continuer d'être représenté au sein du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain afin d'appuyer la poursuite du développement du programme orthopédique de la région de Champlain; et,
 - f) mis à part les changements décrits en c) ci-dessus, de ne pas établir ou changer la nature des services orthopédiques à moins que l'établissement ou le changement de ces services ne soient approuvés par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.
- (xvi) **Hôpital Memorial du district de Winchester.** L'Hôpital Memorial du district de Winchester est sommé :
- a) de travailler avec et de contribuer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain tel que raisonnablement exigé par le comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain ou le RLISS de Champlain; et
 - b) de ne pas établir des services orthopédiques à moins que l'établissement de ces services ne soit approuvé par le Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et par le RLISS de Champlain.

- (xvii) **Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain.** Les pourvoyeurs de services financés par le RLISS de Champlain qui, de temps en temps, et à n'importe quel temps, sont membres du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et doivent participer au Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain, chacun en lien avec son entente de responsabilisation pour services hospitaliers et en lien avec le mandat du comité directeur exécutif du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain et en lien avec le mandat du comité aviseur du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain, engendreront les actions suivantes de la part du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain avant les délais identifiés ci-dessous :
- a) d'élaborer un plan de travail triennal devant être approuvé par le RLISS de Champlain, d'ici mars 2017, afin d'établir les priorités du Réseau régional des soins orthopédiques de Champlain sur les plans clinique et opérationnel ainsi qu'en matière d'amélioration du rendement et de répartition, y compris l'élaboration d'un plan concernant les ressources humaines médicales;
 - b) de recruter, dans le cadre d'un processus ouvert, un chirurgien orthopédique responsable à l'échelle régionale d'ici octobre 2016;
 - c) d'élaborer une proposition concernant le rôle potentiel futur de l'Hôpital Memorial de Carleton Place et du district, d'Arnprior Regional Health et de l'Hôpital Général de Hawkesbury et du district en conformité avec le modèle de services décrit à l'article 6 de la présente décision, ainsi que l'augmentation potentielle des actes orthopédiques pour patients externes à l'Hôpital du district de Kemptville, et fournir ce plan à la Chef de la direction du RLISS de Champlain d'ici le 23 décembre 2016.

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Note : La décision ne sera signée qu'après la période de consultation publique et seulement si le Conseil approuve la décision.

Signé par :

Jean-Pierre Boisclair, président

Date